



SYNDICAT SUD-RAIL DE LA RÉGION
SNCF DE STRASBOURG



48A CHEMIN HAUT 67200 STRASBOURG - CONTACT@SUDRAILSTRASBOURG.FR - HTTP://SUDRAILSTRASBOURG.FR
 TEL 03 88 29 70 10 / SNCF 78 29 34 / FAX 09 89 18 81 22

Le 25 octobre, disons NON à la dictature managériale !

Deux de nos collègues conducteurs, Mathieu RELIN et Christophe GUYOT sont écrasés par une procédure disciplinaire visant à les radier des cadres depuis plusieurs mois.

Il leur est officiellement reproché d'avoir tenu, à bord d'un TGV Paris-Strasbourg le 14 juin dernier, des propos vulgaires et formulés de façon très bruyante devant la clientèle, d'avoir contesté les demandes répétées d'un contrôleur devant la clientèle, d'avoir menacé et eu des propos déplacés et déloyaux envers ce collègue contrôleur, d'avoir proféré des injures répétées et sexistes envers une cliente et des injures répétées envers un autre client intervenant pour soutenir la cliente qui se sentait agressée et en insécurité.

Malgré les explications factuelles, les dossiers de défense solides, la non matérialité des faits, la disproportion de la sanction reconnue par tous, les incohérences juridiques, les nombreux témoignages de moralité en leur faveur etc. le Directeur Régional, Jacques Mazars, sans même avoir pris la peine de rencontrer directement les délégations CGT, FO et SUD en audience avant de prendre sa décision, a tranché :

Ce sera la radiation pour faute lourde des deux agents.

Cette radiation est effective depuis le 2 octobre pour Christophe. Vous avez été nombreux à participer au pot commun qui doit l'aider à tenir financièrement dans les premiers mois. Merci, sincèrement.

En effet, non contents de radier des cadres un agent parfaitement compétent et apprécié de tous, pour des torts non matérialisés sur une simple dénonciation, la Direction et le service RH n'ont pas pris soin de le convoquer pour lui annoncer la nouvelle en personne et surtout lui remettre ses documents de fin de contrat afin de faire valoir au plus vite son droit au chômage.

Quel mépris ! Jusqu'au bout la Direction se sera montrée inhumaine dans cette affaire !

Mathieu, quant à lui, ne doit son salut temporaire qu'à son statut de délégué, qui soumet sa radiation à un vote au CE le 25 octobre, suivi d'une demande d'autorisation à l'Inspection du travail.

Ironont-ils jusqu'au Ministère des Transport pour briser notre collègue ?

Comment la situation a elle pu dégénérer à ce point ?

Qui peut encore se sentir sécurisé par notre Statut ? Pourtant aucun de nous ne prend d'assurance perte d'emploi pour un emprunt bancaire. Aucun de nous ne prévoit de quitter contre son gré cette entreprise, dont l'actuel monopole ne nous permet d'exercer nos métiers qu'uniquement en son sein. Personne n'est préparé à le faire... faut-il tous demander des formations pour se tenir prêt à une reconversion professionnelle forcée ?

En effet qui peut dire aujourd'hui qu'il est à l'abri d'envoyer bouler un voyageur incivique qui lui parlera mal lors d'une journée de service ?

Comment continuer aujourd'hui d'assurer notre travail au quotidien, s'il suffit d'un simple mail, sans aucune preuve, pour qu'un client mécontent nous nuise aussi lourdement ?

N'est-il pas dans le rôle de notre entreprise de nous protéger, nous, ses agents ?

Cet événement marque une rupture entre la Direction et les Exécutants. C'est eux qui l'ont provoquée par leur mépris de la présomption d'innocence, de la proportionnalité, de l'équité et même du simple bon sens.

Tout ça pour faire un exemple, écraser les militants, faire peur aux autres. Quelle médiocre façon de diriger...

**Mardi 25 octobre, utilisons notre droit de grève
 pour montrer notre désaccord avec ces méthodes de management par la terreur
 N'OUBLIEZ PAS DE POSER MASSIVEMENT VOS DII**

Une mobilisation faible serait utilisée pour justifier l'injustifiable.



Strasbourg, le 18 octobre 23016

A M. MAZARS,
Directeur de la Région SNCF Alsace

OBJET : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Nous avons été reçus le 11 octobre 2016 dans le cadre de la Demande de Concertation Immédiate datée du 4 octobre auprès de la Direction Régionale.

Le sujet évoqué faisait suite à votre décision de radiation de nos deux collègues de l'UPT de Mulhouse, et à toutes les conséquences psychologiques qu'elle induit auprès des personnels de la Région.

En effet, autant dans la présentation des faits, dans le déroulé de la procédure que dans la disproportion de la sanction, cette décision crée un malaise profond chez l'ensemble des agents, qui malheureusement peut induire des risques sécuritaires dans l'exercice de leurs métiers.

Nous tenons à vous rappeler qu'aux termes des articles L 4121-1 et suivants du Code du Travail, l'employeur a l'obligation de veiller à la santé physique et mentale des salariés.

Même si une bonne partie de la discussion a été consacrée à la démesure de cette sanction, vous n'avez pas du tout pris en compte ces risques, pour preuve, l'absence de toute mention sur ce sujet dans votre compte rendu.

En conséquence, le syndicat SUD Rail de la région de Strasbourg, conformément à l'art L2512.2 du Code du Travail, pose un préavis de grève à compter du 24 octobre 2016 à 20h00 jusqu'au 26 octobre à 8h00.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la région Alsace, ainsi que ceux amenés à le remplacer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Vincent SCHALLER,
Secrétaire régional SUD Rail